



Bureau des radiocommunications (BR)

Circulaire administrative
CR/378

Le 2 février 2015

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: **Résolution 80 (Rév.CMR-07)**

A sa 67ème réunion (17-21 novembre 2014), le Comité du Règlement des radiocommunications a étudié les questions relevant de son mandat au titre de la **Résolution 80 (Rév.CMR-07)**, et a chargé le Bureau des radiocommunications de préparer une lettre comprenant le [projet de Rapport du RRB à l'intention de la CMR-15¹](#). Le Comité a reconnu que les travaux bénéficieraient des contributions des administrations.

A cet égard, et compte tenu de la complexité de la tâche à accomplir, les observations éventuelles que votre administration souhaiterait formuler doivent parvenir au Bureau au plus tard **le 11 mai 2015, à 16 h 00 UTC**, afin que le RRB puisse les examiner à sa 69ème réunion, qui se tiendra du 1er au 9 juin 2015. Les observations doivent être soumises par télécopie (+41 22 730 5785) ou par courrier électronique, à l'adresse: brmail@itu.int.

Le Comité poursuivra ses travaux relatifs à la **Résolution 80 (Rév.CMR-07)** sur la base des contributions éventuelles soumises par les Etats Membres et les membres du Comité.

François Rancy
Directeur

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

¹ <http://www.itu.int/md/R15-RRB15.1-C/en>